

SITE NATURA 2000 FR 1102005 « RIVIÈRES DU LOING ET DU LUNAIN »



Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » 28 avril 2022

Lieu : Maison des associations – VENEUX-LES-SABLONS

Rédigé par : Marion GRIMAUD – Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Diffusé le : 23 mai 2022

La présentation ainsi que ce compte-rendu sont également téléchargeables sur le site Internet du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/rivieres-du-loing-et-du-lunain/documents-a-telecharger>

Personnes présentes ou représentées

NOM	PRENOM	ORGANISME
ZAKEOSSIAN	Dikran	Président du comité de pilotage, Maire de la commune de Moret Loing et Orvanne
STONINA	Jessica	DDT 77
DEWITTE	Stéphanie	DDT 77
EPICOCO	Cyril	DRIEAT
WEGNEZ	Jérôme	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)
BERROD	Emmanuel	Conseil départemental de Seine-et-Marne
GRIMAUD	Marion	Chargée d'études Natura 2000 à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
GAVELLE	Philippe	Président de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
LESIMPLE	Maxime	Responsable technique de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
JACHET	Stéphane	Communauté de Communes Moret Seine Loing
HERBLOT	Claire	EPAGE du Bassin du Loing
BIK	Stéphane	EPAGE du Bassin du Loing
THERIAL	Jean-Jacques	Président du comité de bassin Loing Aval - EPAGE du Bassin du Loing
ALBESA	Louis	ANVL (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau) + représentant du CEN IdF
DEMARTY	Anaïs	Seine et Marne Environnement
De VIGNERAL	Elisabeth	SIPPR Ile de France

SITE NATURA 2000 FR 1102005 « RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN »



NOM	PRENOM	ORGANISME
POTIEZ	Sophie	Fransylva IDF
TANGUY	Gaël	Commune de Moret Loing et Orvanne
BERTRAND	Thibault	Commune de Moret Loing et Orvanne
BERTHELOT	Éric	Commune de Montcourt-Fromonville
REMOND	Thierry	Commune de Saint-Pierre-lès-Nemours
GALLOIS	Claudy	Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux
GREGOIRE	Cécile	Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux
BOYER	Yves	Commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux

Personnes excusées :

Rony CAPSALIS (Conseillé municipal de Nanteau-sur-Lunain), Marie Pierre PINON (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile de France), Pascal CATERINI (Voies Navigables de France), Matthieu MOES (Directeur de l'EPAGE du Bassin du Loing), Vincent CHIANESE (Président des comités de Bassin Lunain et Orvanne – EPAGE du Bassin du Loing), Lionel MAAZA (AAPPMA La Truite de Moret), Marine LAUER (Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)), M. GOUHOURY (Communauté d'agglomération de Fontainebleau), Florine NATAF (Eau de Paris), la Chambre des Métiers.

Ordre du jour de la réunion :

- ✓ Présentation du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » - **Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**
- ✓ Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » en 2021 - **Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**
- ✓ Les Evaluations des Incidences Natura 2000 - **DDT de Seine-et-Marne**
- ✓ Les perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » pour l'année 2021 - **Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**
- ✓ Présentation des premiers résultats de l'étude financée par la DRIEAT et menée par le **Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien** pour le projet d'extension du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain »



Résumé des échanges

1. Bilan d'animation

Il est fait remarquer que près de la moitié du temps d'animation est dédiée aux suivis scientifiques et que 20% sont dédiés à la fois pour le volet communication et le volet articulation des politiques publiques. Le reste du temps d'animation est ensuite divisé entre le suivi des contractualisations et des EIN.

M. ZAKEOSSIAN souhaite rééquilibrer le temps d'animation passé par volet et notamment renforcer le temps consacré à la contractualisation. Il faudra réfléchir à l'organisation du temps de travail par la suite afin de libérer davantage de temps pour ce volet très important dans la mise en œuvre du DOCOB.

2. Partie suivi scientifique poissons

2.1. Inventaires piscicoles

M. REMOND s'interroge sur la période des inventaires piscicoles réalisés. Il demande si les suivis sont toujours réalisés à la même période et si d'autres paramètres sont pris en compte pour expliquer les variations de densités observées sur les différentes stations.

La Fédération de Pêche répond que les inventaires piscicoles se déroulent toujours sur la même période d'une année sur l'autre afin d'observer des conditions similaires lors des pêches électriques. Les stations situées sur le Lunain sont ainsi pêchées au mois de juillet et les stations situées sur le Loing sont inventoriées au début du mois de septembre. Par ailleurs cette année, les résultats des suivis piscicoles ont été interprétés en tenant compte des paramètres de température de l'eau et des valeurs de débit. Ces deux paramètres sont très importants et peuvent être déterminants dans la constitution des peuplements piscicoles. Ils peuvent en partie expliquer les variations de densité et de structures de populations observées d'une année à l'autre.

M. ZAKEOSSIAN précise que le but de ces inventaires n'est pas de rester contemplatif, mais de produire une analyse et de transformer les constats scientifiques en fiches projet pour agir concrètement.

L'ensemble des résultats des suivis scientifiques de 2021 ont fait l'objet d'un rapport qui est disponible sur le site internet : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/rivieres-du-loing-et-du-lunain/documents-a-telecharger>.

2.2. Suivi des agrions de Mercure

Plusieurs membres du COPIL s'interrogent sur le nombre de sorties effectuées pour le suivi des populations d'agrions de Mercure. Ils se demandent si une sortie est suffisante pour estimer l'état des populations. Il est répondu que la méthode de suivi s'appuie sur un protocole standardisé qui préconise une sortie par station et où la densité des agrions de Mercure est estimé à partir des observations faites le long d'un transect.

Mme. DEMARTY de Seine-et-Marne Environnement demande à l'animatrice si des extractions du site Géonature-IdF (ex-Cettia) ont été demandées afin de compléter les données obtenues cette année dans le cadre de l'animation N2000. L'animatrice répond qu'en effet, une extraction Géonature a été faite pour les observations d'agrions de Mercure. En 2021, aucune observation issue de l'extraction est venue compléter les résultats du suivi Natura 2000. Cela confirme le fait que l'année 2021 n'était pas une année favorable pour l'espèce. Par ailleurs, une extraction des observations de cordulie à corps fin a été faite afin d'avoir des données sur la présence de l'espèce au sein du périmètre Natura 2000.

Des inventaires seront réalisés sur la commune de Moret Loing et Orvanne en juillet de cette année dans le cadre de la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité (ABC). M. ZAKEOSSIAN émet l'idée d'étendre la zone prospectée aux stations du site Natura 2000.

SITE NATURA 2000 FR 1102005 « RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN »



M. ALBESA évoque également la possibilité de solliciter l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) pour réaliser des inventaires éclairés le temps d'un week-end pour renforcer les données concernant les odonates sur le site Natura 2000.

3. Évaluation des Incidences Natura 2000

La procédure de l'évaluation des Incidences Natura 2000 (EIN) a été présentée par la DDT de Seine-et-Marne. Très peu de projets sont portés à connaissances des services de l'Etat et de l'animatrice N2000, c'est pourquoi il est important de rappeler en quoi consiste les EIN et comment ils s'appliquent sur les différents projets.

M. JACHET de la CCMSL interroge la DDT sur la procédure à suivre dans le cadre d'un projet de randonnée organisée par la CCMSL. Il demande si la randonnée sera soumise à EIN.

La DDT répond que en effet, cette manifestation est soumise à EIN car elle comptera plus de 300 participants et ceux-ci traverseront le périmètre du site Natura 2000 en empruntant le pont de Moret-sur-Loing. Il faudra également veiller aux emplacements de stationnement et de ravitaillement pour que ceux-ci n'impactent pas le site N2000. Dans le cas de ce projet, le remplissage du formulaire simplifié d'EIN sera suffisant. La DDT précise qu'en règle général, le dossier à remplir est proportionnel à l'ampleur du projet envisagé.

Une autre question est posée sur le type de projets qui sont soumis à évaluation des incidences et à quelle distance du site Natura 2000 le projet doit-il se trouver pour que les EIN s'appliquent. La DDT répond que cela varie beaucoup selon la nature du projet et à quels items des listes nationales et/ou locales il se réfère. Les projets peuvent aller du permis de construire, à la rédaction d'un PLU(i) ou encore de manifestations sportives (courses de véhicules motorisés, vélos, randonnées, rassemblement de canoë-kayak, etc.).

Il est souligné par la Communauté de Communes qu'il n'est pas toujours évident pour les porteurs de projet d'y voir clair dans la réglementation des EIN et qu'il n'est pas toujours facile, pour un novice, d'identifier les zones sensibles du site Natura 2000 qui sont à éviter. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à se rapprocher de l'animatrice du site qui pourra vous apporter son aide pour la réalisation de l'EIN.

M. ALBESA de l'ANVL évoque la création d'une carte de sensibilité du site Natura 2000 du Massif de Fontainebleau. Cette carte permet d'aider les porteurs de projets à adapter leur projet pour éviter les zones hautement sensibles du site. Cet outil les aides beaucoup pour remplir les dossiers d'EIN.

Les EIN sont méconnus des élus et du public qui voient souvent cela comme une contrainte lourde, prenant beaucoup de temps à réaliser et qui empêche la réalisation de projet.

La DDT a rappelé qu'au contraire, les sites Natura 2000 n'ont pas vocation à interdire les projets mais plutôt à concilier les usages du site avec la préservation des habitats et des espèces du milieu. Les EIN sont là pour veiller à ce que les projets prenant place sur le site soient en adéquation avec les enjeux de biodiversité du milieu. Il est extrêmement rare que des projets soient refusés en site Natura 2000.

Pour vulgariser les EIN auprès des élus et du grand public, M. ZAKEOSSIAN émet l'idée de la création d'une plaquette de communication reprenant des exemples de projets soumis à EIN.

4. Contractualisations

Il n'y pas eu d'émergence de contrat cette année malgré plusieurs prises de contacts avec les propriétaires.

Concernant les chartes Natura 2000, 0,84 ha de parcelles appartenant à la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne sont engagées en 2021. Après remarque de la DDT, il est apparu que le Conseil Départemental avait également renouvelé son adhésion à la charte Natura 2000 pour toutes les parcelles d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) présents au sein du périmètre du site.

Par ailleurs, l'adhésion du CEN-IdF est en cours de renouvellement et devrait se confirmer en 2022.

M. ZAKEOSSIAN fait part aux membres du comité de pilotage de sa volonté de redynamiser la recherche de contractualisations potentielles en identifiant au préalable les zones d'intérêt et à enjeux forts pour ensuite

SITE NATURA 2000 FR 1102005 « RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN »



aller à la rencontre des propriétaires concernés et leur proposer charte et contrats N2000. Il précise que les élus jouent un rôle d'appui pour faire émerger de nouvelles contractualisations qui seraient bénéfiques au milieu.

5. Extension du site – Etude du CBNBP

La présentation s'est terminée avec l'intervention du Conservatoire Botanique National Du Bassin Parisien (CBNBP) sur l'étude en cours dans le cadre de l'extension du périmètre du site Natura 2000.

Les premiers résultats de l'étude mettent en avant plusieurs zones à enjeux majeurs sur la vallée, notamment sur la rivière du Fusain et l'aval de la rivière de l'Orvanne. Plus de 50% du site étendu comporte des Habitats d'Intérêt Communautaires, la majorité étant des habitats de type prairiaux et forestiers.

Le rapport d'étude du CBNBP est en cours de rédaction et devrait être publié d'ici la fin de l'année. Il sera accessible à tous.

Cependant, l'étude ne concerne que la végétation du bassin du Loing. Il sera nécessaire par la suite de réaliser des inventaires complémentaires sur la faune présente sur le site, notamment pour recenser les espèces de mollusques (vertigos, mulette épaisse), odonates, chiroptères et poissons.

De l'avis du CBNBP, le projet d'extension est pertinent et nécessaire pour pouvoir gérer le site de façon cohérente et de prendre en compte la totalité de ses enjeux. Il émet néanmoins une réserve sur le fait d'étendre le site sur une trop grande surface, ce qui rendrait l'animation Natura 2000 moins efficace. Par ailleurs, le CBNBP serait également favorable à une fusion des deux sites Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » et « Rivières du Loing et du Lunain » compte tenu de la similarité des deux sites.

Mme. De VIGNERAL fait remarquer au CBNBP qu'il faudrait prévenir les propriétaires de parcelles concernées par l'extension du site et cette étude et les concerter.

M. ZAKEOSSIAN répond que le projet d'extension n'en est qu'à son commencement et qu'aucun périmètre n'a encore été défini. Lorsque que cela sera le cas, une concertation des élus et des propriétaires concernés sera engagée.

Cela prendra encore quelques années supplémentaires afin que tous les inventaires faunistiques se réalisent et qu'un premier périmètre soit défini selon les enjeux identifiés.